



AVIS PUBLIC

Adoption du programme triennal d'immobilisations 2023-2024-2025

Conformément à l'article 474.2 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19), avis public est, par les présentes, donné que le programme triennal d'immobilisations 2023-2024-2025 de la Ville de Trois-Rivières sera adopté lors d'une séance extraordinaire qui se tiendra à la salle publique de l'hôtel de ville vendredi le 4 novembre 2022 à compter de 9 h 00. Lors de cette séance, les délibérations du Conseil et la période de questions porteront exclusivement sur ce sujet.

Trois-Rivières, ce 26 octobre 2022.

M^e Yolaine Tremblay, greffière